



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>69655</b>	De <b>Mme Virginie Duby-Muller</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Culture et communication		<b>Ministère attributaire</b> > Culture et communication
<b>Rubrique</b> >enseignement maternel et primaire	<b>Tête d'analyse</b> >pédagogie	<b>Analyse</b> > apprentissage. lecture. conséquences.
Question publiée au JO le : <b>25/11/2014</b> Réponse publiée au JO le : <b>11/08/2015</b> page : <b>6138</b>		

### Texte de la question

Après la signature le 4 novembre dernier d'une convention de partenariat entre l'UNAF et le ministère de la culture et de la communication appelée « Opération premières pages » visant à faire reconnaître que la responsabilité culturelle est partagée entre différents acteurs mais que la place qu'occupent et doivent occuper toutes les familles est prioritaire, Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur la publicité qu'elle compte donner à cette démarche. Une étude de la délégation interministérielle à la famille et du ministère de la culture et de la communication réalisée par Ipsos en juin 2009 montre que si 46 % des parents déclarent lire quotidiennement à leurs enfants de moins de 3 ans, 17 % le font moins d'une fois par mois et parmi ceux-ci 11 % ne le font jamais. Or de nombreux chercheurs ont montré l'importance de lire aux enfants dès le plus jeune âge. Cette lecture de la part des parents ou des aînés favorise les échanges et la transmission mais aussi développe, de manière souvent insoupçonnée, l'intelligence abstraite de l'enfant et donc sa réussite scolaire.

### Texte de la réponse

Lancée en 2009, l'opération « Premières pages », initiée par le ministère de la culture et de la communication, a pour but de sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, et les enfants de moins de trois ans à l'importance et à l'intérêt de la lecture dès le plus jeune âge, condition d'un épanouissement personnel, d'une bonne socialisation et d'une meilleure ouverture aux arts et à la culture. L'opération consiste à mettre en place, à l'échelon départemental, des parcours lecture et petite enfance associant les professionnels de la petite enfance (crèches, centres de protection maternelle et infantile, réseaux des assistantes maternelles, etc.) et du livre (bibliothécaires, libraires), sous la coordination d'une collectivité territoriale avec le soutien de l'État (contrat territoire-lecture, labellisation nationale et outils de communication mutualisés, site dédié de communication et de ressources : [premierespages.fr](http://premierespages.fr/)). En 2014, première année de la nouvelle formule, avec une inscription plus forte sur les territoires, ce dispositif national a connu un succès certain, puisque pour l'édition 2015 le nombre de 21 territoires labellisés sera atteint. Près de 150 000 bébés, de très jeunes enfants et leurs familles pourront être touchés par ces actions de familiarisation au livre et à la lecture. Après un examen des objectifs et des nouvelles modalités de l'opération, l'Union nationale des associations familiales (UNAF) a souhaité devenir partenaire de l'opération Premières pages en favorisant sa promotion auprès de ses réseaux et de l'ensemble des acteurs sociaux concernés et en cofinçant l'impression du « Guide de lecture à destination des parents », qui est l'un des principaux supports de la manifestation. L'UNAF fédère 70 mouvements familiaux et rassemble directement ou indirectement environ 6 millions d'adhérents. Son réseau de 22 unions régionales et surtout de 100 unions départementales lui donne une assise territoriale très forte. Pour formaliser ce nouveau partenariat structurant, le Président de l'UNAF a cosigné avec le ministère de la culture et de la communication, le 4 novembre 2014, une convention de partenariat sur 3



ans. Convaincue par les objectifs de « Premières pages », qui rejoignent ses missions et son engagement en faveur de l'épanouissement de la famille, l'UNAF apportera à l'opération la force de son réseau, de ses administrateurs, dont de très nombreux élus et professionnels de la famille : les points d'info familles, les centres communaux d'action sociale (CCAS), les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP). Elle s'engage ainsi à participer à une large campagne de diffusion.